

Les « Relocalisés » du Haut Arctique.

Un chapitre sombre de l'histoire du Canada

En 1953 et en 1955, 90 Inuits habitant Inukjuak dans le nord du Québec et Mittimatalik dans l'île de Baffin sont « relocalisés » dans deux îles du Haut-Arctique.

La Gendarmerie Royale du Canada, bras armé du gouvernement, leur a promis une « meilleure vie » et une faune abondante. On leur a fait miroiter un retour rapide. Mais, après un voyage interminable vers le Nord, on sépare les familles et on les abandonne avec quelques maigres bagages sur le rivage d'un territoire inconnu, hostile, au climat extrême, « sur une planète morte ».

Les premières plaintes seront émises dès 1956. Il faudra attendre la fin des années 1970 pour que le drame des « Relocalisés » trouve un écho favorable au Canada. Soutenu par les institutions inuites, le combat contre le gouvernement va commencer. Il sera rude. Il faudra attendre la fin des années 1990 pour que le gouvernement offre « une déclaration de réconciliation ». L'indemnisation des familles n'interviendra qu'en 2006. Les excuses officielles du gouvernement ne seront prononcées que le 18 août 2010.

Le gouvernement canadien reconnaîtra alors que la « Relocalisation » des Inuits dans le Haut-Arctique n'a été guidée que par le besoin de renforcer la présence canadienne dans cette région et y asseoir sa souveraineté. Un chapitre sombre de l'histoire canadienne.

La conférence se propose d'aborder également quelques autres faits tragiques qui ont marqué les Inuits du Canada.

Pourront-ils vraiment oublier ?